



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française



## EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille seize et le vingt-cinq novembre à dix heures, les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur René TEMEHARO, sur convocation qui leur a été adressée le seize novembre deux mille seize, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>présents</i>	<i>Excusés avec procuration :</i>	<i>absents :</i>
7	3	4

### Délibération N° 21-2016

#### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

##### Etaient présents :

- M. René Temeharo *a reçu procuration de M. Joachim Tevaatua*
- M. Teva Desperiers *a reçu procuration de M. Joseph Kaiha*
- Mme Céline Temataru
- M. Raymond Tekurio
- M. Ernest Teagai
- M. Ronal Tumahai *a reçu procuration de M. Teriitepaiatua Maihi*
- M. Philip Schyle

##### Secrétariat de séance:

M. Teva DESPERIERS est désigné secrétaire de séance.

##### Auxiliaires de séance:

- M. Bertrand Raveneau, directeur général des services
- Mme Tevainui Raoulx, directrice des ressources
- Mme Vehia Daniel, secrétaire

**Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs,

**Vu** le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emploi fixés par les arrêtés n° 398, 399, 400, 401 DIPAC portant modification des arrêtés statutaires n° 1116, 1117, 1118 et 1119 ;

**Vu** les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

**Vu** l'appel nominal, dix membres présents et représentés en séance et la constatation du quorum ;

**Considérant** la nécessité, pour le centre de gestion de formation, de pouvoir disposer d'emplois créés dans le cadre d'une gestion prévisionnelle et dynamique de ses effectifs ;

\* \* \*

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du conseil d'administration de créer et de supprimer les emplois permanents du centre de gestion et de formation.

Il précise que l'effectif du CGF est de 24 agents dont 4 fonctionnaires stagiaires et un fonctionnaire en détachement.

Il ajoute que le CGF n'a plus de vacance de poste permanent en catégorie C et qu'il convient d'en prévoir par nécessité voire par précaution pour les raisons exposées ci-après, tout en précisant que la création de poste n'implique pas qu'il soit impérativement pourvu.

Afin de faire face au volume de formations qui monte en puissance, le centre a dû procéder à des mouvements de personnel en interne dans le but de renforcer notamment la direction de la formation, fortement impactée.

Aussi, d'autres directions se retrouvent également en sous-effectif notoire (notamment à la direction du statut et à la direction des ressources).

Soucieux d'une mutualisation optimale des moyens et des services, le CGF a privilégié dans la mesure du possible, la mobilité en interne avant le recours aux recrutements externes.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de réajuster le tableau des effectifs du CGF.

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation du Président et après en avoir délibéré, et dans la limite des crédits inscrits au budget,

**DECIDE :**

**Article 1 :** La création, d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi « Conception » au grade de « Conseiller » dans la spécialité « administrative », la création de trois emplois permanents dans le cadre d'emploi « Application » au grade d' « Adjoint ».

**Article 2 :** Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Emplois initialement ouverts</b>	<b>Emplois ouverts</b>	<b>Emplois pourvus</b>	<b>Emplois non pourvus</b>
<b>A - Conception</b>	Conseiller principal	2	2	1	1
	Conseiller qualifié	1	1	0	1
	Conseiller	4	5	3	2
<b>B – Maîtrise</b>	Technicien principal	-	-	-	-
	Technicien de classe exceptionnelle	-	-	-	-
	Technicien	9	9	6	3
<b>C - Application</b>	Adjoint principal	-	-	-	-
	Adjoint de classe exceptionnelle	-	-	-	-
	Adjoint	13	16	13	3
<b>D - Exécution</b>	Agent principal	-	-	-	-
	Agent qualifié	-	-	-	-
	Agent	2	2	0	2
	<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>12</b>

**Article 3 :** Les crédits nécessaires à la rémunération, aux charges sociales et aux autres charges correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Le Président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Papeete, le 25 novembre 2016

Le Président  
M. René TEMEHARO



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'René Temeharo', written over a horizontal line.

Le directeur général des services certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : .... 02.12.2016 .....
- Publiée ou affichée le : ... 06.12.2016 .....
- Retirée le : .....

Pour le Président  
Par délégation  
Le Directeur général des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bertrand Raveneau', written over a horizontal line.

**Bertrand RAVENEAU**